

A PROPOS DE LA CONSTRUCTION D'UN  
BUREAU DE POSTE À SAINT-ODILON

Question n° 186—**M. Rodrigue:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de construire un bureau de poste à Saint-Odilon, comté de Beauce?

2. Dans l'affirmative, a) à quel montant est estimé le coût des travaux, b) est-ce que le ministère des Travaux publics a demandé ou demandera bientôt des soumissions, c) quand débiteront les travaux, s'il y a lieu?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. Oui.

2. a) Il n'est pas de coutume de révéler le coût estimatif des travaux avant que l'appel d'offres ne soit fait. b) L'appel d'offres sera fait cet automne. c) Si des soumissions acceptables sont reçues, les travaux de construction commenceront au début de la nouvelle année.

STATISTIQUES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE  
DANS LA CIRCONSCRIPTION DE LOTBINIÈRE

Question n° 190—**M. Fortin:**

1. Combien de bureaux la Commission d'assurance-chômage compte-t-elle dans la circonscription fédérale de Lotbinière?

2. Combien de réclamations de prestations d'assurance-chômage ont été déposées dans chacun de ces bureaux pendant chaque année depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1965 par des résidents de la circonscription fédérale de Lotbinière?

3. Quel est le nombre des réclamations qui ont été acceptées dans chacun de ces bureaux pour chaque année depuis 1965?

4. Combien de personnes résidant dans la circonscription fédérale de Lotbinière se sont inscrites au service de placement chaque année depuis 1965?

5. Combien de personnes ainsi inscrites ont été placées chaque année depuis 1965?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** La Commission d'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'informent comme suit: 1. La Commission d'assurance-chômage n'a pas de bureau dans la circonscription fédérale de Lotbinière.

2. Ces renseignements ne sont pas disponibles. La Commission avait un bureau à Victoriaville, qui est situé dans la circonscription fédérale de Lotbinière, jusqu'au 18 septembre 1967. Toutefois, le territoire desservi par le bureau de Victoriaville comprenait la majeure partie du comté d'Arthabaska et une partie des comtés de Nicolet, Wolfe et Mégantic. Les registres maintenus par la Commission ne permettent pas d'établir le nombre de réclamations qui ont été déposées à ce bureau par les résidents du comté de Lotbinière.

3. Le nombre total de réclamations déposées au bureau de Victoriaville à l'égard desquelles une période de prestations a été établie se chiffre à 4,374 en 1965, 4,120 en 1966 et 1,485 en 1967 (jusqu'au 18 septembre 1967).

4 et 5. Ces renseignements ne sont pas disponibles parce que les statistiques relatives aux inscriptions et aux placements sont compilées pour les régions des Centres de main-d'œuvre du Canada, et non pour les circonscriptions électorales.

Les chiffres des nouvelles inscriptions et des placements sont disponibles pour les trois Centres de main-d'œuvre du Canada de Lévis, Trois-Rivières et Victoriaville, qui comprennent dans leurs territoires la circonscription électorale de Lotbinière. La population de la circonscription électorale de Lotbinière représente le cinquième environ de la population totale des trois régions des Centres de main-d'œuvre du Canada, basée sur les chiffres du recensement de 1966.

Les nouvelles inscriptions aux bureaux de placement étaient comme suit:

	Lévis	Trois- Rivières	Victoria- ville
1965	5,606	6,863	3,561
1966	6,935	7,455	3,785
1967	5,438	8,671	4,797
Jusqu'au 31 août 1968	4,194	5,307	2,485

Les placements effectués étaient comme suit:

	Lévis	Trois- Rivières	Victoria- ville
1965	5,061	5,819	2,845
1966	3,910	4,847	2,496
1967	2,921	3,120	1,971
Jusqu'au 31 août 1968	2,397	1,483	1,071

Il importe de signaler que ces données ne sont pas comparables quant à leur signification au cours de la période à l'étude, étant donné que les services de main-d'œuvre prévus ont évolué considérablement. D'un simple service de placement, l'accent a été mis sur toute une gamme de services de main-d'œuvre qui comprennent l'inscription à des cours de formation professionnelle (elles ont totalisé 4,986 pour les trois régions des Centres de main-d'œuvre du Canada du 1<sup>er</sup> janvier 1967 au 30 septembre 1968), les subventions à la mobilité de la main-d'œuvre, un meilleur service d'information sur le marché du travail et les emplois disponibles, et une meilleure orientation des travailleurs.

LE SERVICE DE TRAVERSÉE BORDEN-  
CAPE TORMENTINE

Question n° 202—**M. Macquarrie:**

1. Quand s'attend-on à retirer le transbordeur *Prince Edward Island* du service de traversée Borden-Cape Tormentine?

2. Que fera-t-on de ce navire par la suite?

3. Quand le transbordeur *John Hamilton Gray* doit-il entrer en service?

**L'hon. Paul T. Hellyer (ministre des Transports):** La direction des chemins de fer Na-